



ANNEXE N°2

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE
(Procédure simplifiée)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(Articles L. 2122-1-1 et L. 2122-1-4 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Objet de l'occupation	Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal - Plateau situé entre le chemin piétonnier de la Corniche, l'hôtel "Le Cordouan" et la plage du Chay à Royan, soit une superficie d'environ 100 m ² , pour des séances de yoga, de danse, de cours de musique, activités sportives et animations diverses.
Cas concernés	<input checked="" type="checkbox"/> courte durée d'occupation <input checked="" type="checkbox"/> espaces disponibles <input checked="" type="checkbox"/> manifestation d'intérêt spontanée
Caractéristiques du lieu occupé	Adresse : Plateau situé entre le chemin piétonnier de la Corniche, l'hôtel "Le Cordouan" et la plage du Chay à Royan Compléments d'information : Parcelle cadastrée AE N° 173
Caractéristiques principales de l'occupation	Mise à disposition d'un terrain nu, sans électricité, entre le 15 juin et le 15 septembre 2026. Un arrêté municipal précisant les dates et les horaires consentis, sera établi au nom de l'occupant. Montant de la redevance d'occupation : 11,50 € l'heure
Renseignements complémentaires	<u>Renseignements d'Ordre Administratif</u> : (interlocuteur, adresse, tél., courriel) Service Domaine Communal de la Ville de Royan 80 avenue de Pontaillac - CS N° 80218 - 17205 ROYAN Tel : 05.46.39.56.61 Courriel : domainecommunal@mairie-royan.fr <u>Renseignements d'Ordre Technique</u> : (interlocuteur, adresse, tél., courriel) Service Domaine Communal de la Ville de Royan 80 avenue de Pontaillac - CS N° 80218 - 17205 ROYAN Tel : 05.46.39.56.61 Courriel : domainecommunal@mairie-royan.fr
Date limite pour candidater	13 juin 2026
Date d'envoi de l'avis	29 mai 2026